



DEL n°- 2026/82

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

CANTON DE LA ROCHE SUR FORON

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE CRUSEILLES



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le premier septembre, le Conseil municipal de la commune de CRUSEILLES, dûment convoqué le vingt-six août deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique dans la salle consulaire de la mairie de Cruseilles, sous la présidence de Madame Sylvie MERMILLOD, Maire.

Présents : 25

Mesdames Anne BARRAUD, Valérie BRAND, Sonia BRIFFAZ, Nathalie BRUGUIERE, Chrystel BUFFARD, Mélanie CARRET, Mandy EMPIS, Justine JALINOUX, Sylvie MERMILLOD, Solange PAIREL, Valérie PERAY, Sylvie RAHON BISCHLER, Christel RAMPON, Stéphanie SALLAZ HINDLE, Jane VIGNARDET
Messieurs Claude ANTONIELLO, Alexis BAILLARD, Axel CARPENTIER, Guillaume DELOULE, Bernard DESBIOLLES, Jérôme JONFAL, Yohann PROST, Wilfrid PUJOL, Fabien THOMASSON, Olivier VERGUET

Procurations : 2

Madame Fanny CARITTE donne procuration à Madame Justine JALINOUX,
Monsieur Daniel FOURRIER donne procuration à Monsieur Claude ANTONIELLO,

Absents excusés : 2

Messieurs Eladio CHARVEYS et Franck PEDAT

Quorum : 15

Secrétaire de séance : Madame Anne BARRAUD



Nombre de conseillers en exercice :	29
Présents :	25
Représentés :	2
Absents :	2
<u>VOTE</u> : Votants :	27
Abstention :	1
Suffrages exprimés :	26
Pour :	26

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts ;

Vu la délibération n°2026_116 du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles en date du 23 juin 2026 portant création et composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Madame le Maire explique au Conseil municipal que la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est chargée d'évaluer le montant des charges résultant des transferts de compétences entre les communes membres et l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

Elle rappelle que, par délibération n° 2026_116 du 23 juin 2026, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes a procédé à la création de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Cette délibération prévoit que chaque conseil municipal doit désigner un ou plusieurs représentants appelés à siéger au sein de cette commission, conformément à la répartition fixée par le Conseil communautaire. Les communes ne disposant que d'un seul représentant peuvent également désigner un suppléant.

Il est donc proposé au Conseil municipal de procéder à la désignation du ou des représentants de la commune appelés à siéger au sein de la CLECT.

Considérant que la commune de Cruseilles dispose de cinq représentants titulaires et d'aucun représentant suppléant au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées ;

Considérant que le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de désigner, parmi ses membres, les représentants appelés à siéger au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées ;

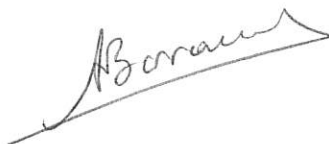
Considérant les candidatures de Monsieur Claude ANTONIELLO, Madame Anne BARRAUD, Madame Sylvie MERMILLOD, Madame Valérie PERAY et Monsieur Yohann PROST,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
à la majorité avec 26 voix pour et 1 abstention (Mandy EMPIS),**

- **DESIGNE** en qualité de représentants titulaires de la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) :
 - Monsieur Claude ANTONIELLO,
 - Madame Anne BARRAUD,
 - Madame Sylvie MERMILLOD,
 - Madame Valérie PERAY,
 - Monsieur Yohann PROST ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à notifier la présente délibération à Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles et à accomplir toutes les formalités nécessaires à son exécution.

Pour copie conforme.

**La secrétaire de séance,
Anne BARRAUD**



**Le Maire,
Sylvie MERMILLOD**



Télétransmise en Sous-Préfecture le : **- 3 SEP. 2026**

Mise en ligne sur le site internet le : **- 3 SEP. 2026**

Envoyé en préfecture le 03/09/2026

Reçu en préfecture le 03/09/2026

Publié le 03/09/2026

ID : 074-217400969-20260901-DEL2026_82-DE



Publié le : 03/09/2026 17:17 (Europe/Paris)

Collectivité : Cruseilles

https://www.cruseilles.fr/documents_administratifs/77171